RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

DOSSIER DE PRESSE 2023

Ambroisie :
Mobiliser et informer en Bourgogne-Franche-Comté

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
lauranne.cournault@ars.sante.fr

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'engage aux côtés de plusieurs partenaires dans la lutte contre l'ambroisie

Dans le cadre des journées nationales de lutte contre l'ambroisie (du 15 au 30 juin 2023), les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté se mobilisent contre cette plante invasive. Des actions sont conduites à différentes échelles (agricoles, communales ou à proximité des infrastructures telles que les routes, les voies ferrées ou navigables, etc.)

Une **journée d'information** a lieu le mardi 27 juin 2023 :

Rencontre ARS avec les acteurs de la prévention et de la lutte
Conférence de presse avec présentation de l'ambroisie sur le terrain
Salle des fêtes de Choisey
Route de Villette
39100 Choisey

D'autres événements ont lieu pendant la saison estivale ; pour en savoir consultez le site de la FREDON Bourgogne-Franche-Comté.

Pourquoi lutter contre l'ambroisie ?

Une plante invasive et allergisante

L'ambroisie est une plante annuelle envahissante, dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques.
L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen.
Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, avec, dans 50% des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus touchée, la fréquence de l'allergie à l'ambroisie est estimée à 10 %, atteignant 37 % dans les zones les plus exposées.

Le pic de pollinisation survient à la fin du mois d'août voire au mois de septembre.

Surveillance des pollens dans l'air

La surveillance des pollens dans l'air est assurée par l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air ATMO Bourgogne-Franche- Comté, en lien avec le réseau national de surveillance agrobiologique (RNSA) au moyen d'un réseau de capteurs. Lorsque le Risque Allergique d'Exposition au Pollen (RAEP) dépasse la valeur de 3, les personnes allergiques peuvent déclencher des symptômes.

Le bilan de la surveillance ambroisie en 2022 (voir en annexe et accessible sous : https://www.atmo-bfc.org/publications/bilans/surveillance-de-l-ambroisie-en-bfc-bilan-2022) montre une répartition du risque allergique d'exposition aux pollens d'ambroisie au niveau d'alerte durant 5 semaines dans la Nièvre, département le plus impacté.

La Saône-et-Loire et le Jura connaissent également une exposition aux pollens au niveau d'alerte respectivement de 3 à 1 semaine tandis que les autres départements sont impactés dans une moindre mesure.

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Répartition de l'ambroisie en Bourgogne-Franche-Comté : vers une installation durable et croissante

Très envahissante, l'ambroisie est en pleine progression dans notre région (voir aussi carte en annexe et accessible sous : https://ambroisie-risque.info/wp-content/uploads/2023/06/Carte-region-BFC-scaled.jpg).

Elle colonise tous les milieux et se propage essentiellement du fait des activités humaines : chantiers, **déplacements de terre, de matériaux…** Les localisations se retrouvent principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles.

Les départements de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Jura sont les plus touchés. Des localisations sporadiques sont également notées dans les autres départements, qui constituent le front de colonisation.

Tous acteurs de **la lutte contre l'ambroisie**

Le nombre de personnes sensibles croît en fonction de l'importance de l'exposition. L'objectif de la lutte est donc de réduire l'exposition aux pollens, par l'élimination de la plante et par la prévention de la dissémination de graines.

Les 8 **départements de la région disposent d'arrêtés préfectoraux imposant les mesures à mettre en œuvre pour prévenir son** installation et lutter contre sa prolifération.

- Les préfets de département arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambroisies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers…) ;

- Les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet, notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;

- Chaque particulier ou chaque entreprise privée est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambroisie, etc.).

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Trois modes de signalement possibles :

- Sur internet : https://www.signalement-ambroisie.fr/
- Par mail : contact@signalement-ambroisie.fr
- Par téléphone : 0 972 376 888

Une mobilisation qui porte ses fruits

Plusieurs actions sont engagées par les différents acteurs partenaires de cette lutte.

Les actions conduites par les départements en **charge de l'entretien du réseau routier** sont essentielles. L'ambroisie est en effet particulièrement présente sur les bords de route car favorisée par la constitution de zones de sol à nu (absence de concurrence pour son développement). La surveillance du réseau est donc nécessaire pour repérer l'apparition de la plante et permet une meilleure gestion. Celle-ci passe par des actions préventives et curatives avec arrachage et fauchage en plusieurs passes stratégiques, pour limiter le développement de la plante et d'empêcher la production de semences.

Et ces actions portent leurs fruits : dans le Jura, les données de suivi montrent une diminution du linéaire des r**outes départementales impacté par l'ambroisie grâce à l**a lutte active mise en place par les services du département !

L'ambroisie constitue également une menace importante pour les agriculteurs. La présence d'ambroisie dans certaines parcelles agricoles peut entraîner notamment une perte de rendement totale ou partielle, des charges supplémentaires de désherbage et travail du sol, mais surtout nécessite une gestion à long terme conséquente à un stock semencier important et une dormance allant jusqu'à 10 ans.

Les chambres départementales d'agricultures et de la région, en lien avec les directions départementales des territoires (DDT), informent et conseillent les agriculteurs sur les meilleures techniques pour lutter contre ces proliférations (choix des cultures et rotations de cultures, désherbage …)

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Etat des connaissances sur la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en Bourgogne Franche Comté entre 2002 et 2022

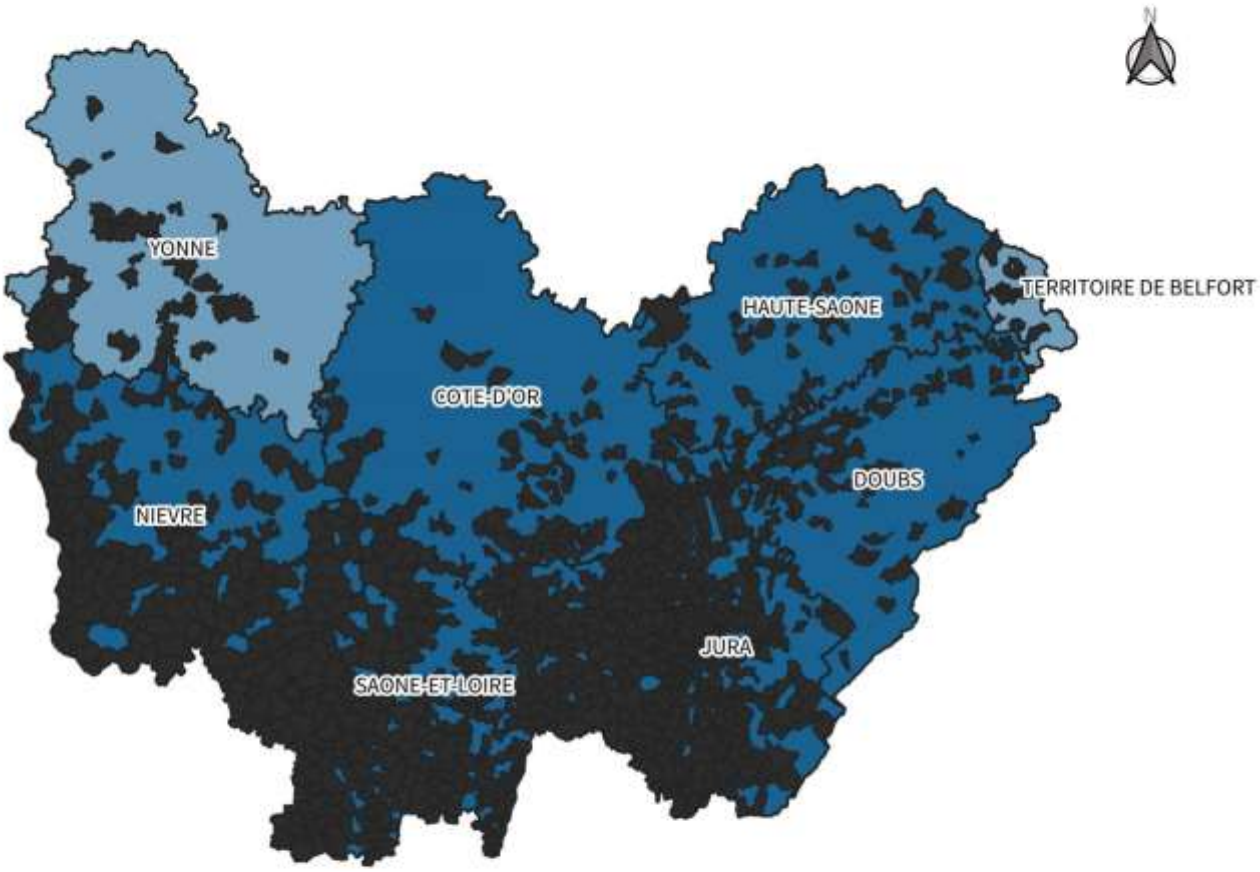

Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoise

Nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement par département

- 0 - 10
- 10 - 50
- 51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambroisies - FREDON France - juin 2023.

Sources des données : plateforme de signalement ambroisie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau FREDON France, réseau des CPIE.

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

Contact presse
Lauranne Cournault
Tél. : 03 80 41 99 94
Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr